Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 30 juin 2026

BUREAU

_____

Réunion du 10 juin 2026

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU

10 juin 2026

Président : Bertrand du MARAIS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Quels usages de l'information statistique délivrée par le Service statistique public des fédérations et chambres professionnelles font-elles ? 6

II. Actualités de la statistique publique 9

III. Point d'information sur le projet « Questions de campagne » sur l'éclairage du débat public en amont des échéances électorales de 2027 12

IV. Les indicateurs de richesse monétaires et non monétaires : retour sur l'atelier du 19 mai 2026 14

V. Missions et travaux du Service Statistique Ministériel de la Justice 16

VI. Projet de mise en place d'un Groupe de travail du Cnis « Ecologisation de la formation, de l'emploi et du travail » : discussion pour validation du mandat du GT 18

VII. Autres actualités du Cnis 21

Liste des participants

NOM	Prénom	Organisme
Membres du Bureau		
RIEDINGER	Nicolas	Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP)
BARRION	Rachèle	Force ouvrière (FO)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BUSI	Paul	CFDT
CLERC	Laurent	Banque de France (BdF)
DU MARAIS	Bertrand	Conseil d'État – Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
EYRAUD	Corine	Confédération générale du travail (CGT)
FORTIN	Aurélien	France Assureurs
GENOUX	Béatrice	Chambres de commerce et d'industrie (CCI France)
LENGLART	Fabrice	Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
NORTH	Bruno	Régions de France
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
Suppléants		
DAHMANI	Stéphane	Mouvement des entreprises de France (Medef)
CHAPUIS-MIROL	Maëlle	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA France)
ERB	Louis-Alexandre	Confédération générale du travail (CGT)
GODARD	Mathilde	Leda, Université Paris Dauphine
Présidents de commissions		
BRAS	Pierre-Louis	Président de la commission Services publics et services aux publics
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail

TIMBEAU	Xavier	Président de la commission Environnement et développement durable
Autres participants		
AMOSSE	Thomas	Cnam
BELLAMY	Vanessa	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BIAU	Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
CHEVALIER	Pascal	SSM Justice
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
HOUDEBINE	Michel	Dares
JANIN	Lionel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
MINODIER	Christelle	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MOREAU	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
PROST	Corinne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
SÉDILLOT	Béatrice	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
TOMASINI	Magda	Ministère de l'Éducation nationale DEPP
VOIRIN	Laure	H2COM
WALRAET	Emmanuelle	Service des Données et études statistiques (SDES)
Secrétariat général du Cnis		
BECK	François	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GONNARD	Sophie	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
LE MINEZ	Sylvie	Secrétariat Général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

La séance est ouverte à 9 heures 34, sous la présidence de Bertrand du MARAIS.

I.Introduction

Bertrand du MARAIS, président du Cnis, ouvre la deuxième séance du Bureau du Cnis de l'année 2026 en annonçant un ordre du jour dense et varié.

Il indique la nomination de Sylvie LE MINEZ au poste de secrétaire générale du Cnis à compter du 1er juin 2026. Rapporteure du groupe de travail (GT) du Cnis sur les discriminations et ancienne responsable de l'Unité des études démographiques et sociales (UEDS) à l'Insee, Sylvie LE MINEZ succède à Christine LAGARENNE, qui a exercé cette responsabilité pendant près de trois ans. Bertrand du MARAIS salue et remercie Madame LAGARENNE pour sa très importante contribution au Cnis.

Dans un premier temps de la séance, plusieurs membres du Bureau feront part de leur usage de la statistique publique, exercice essentiel pour le Bureau du Cnis afin d'évaluer régulièrement les usages et les besoins des membres du Cnis. Fabrice LENGLART exposera ensuite l'actualité de la statistique publique, suivie de la présentation du projet « Questions de campagne » en vue des élections présidentielles de 2027. L'atelier sur les indicateurs monétaires et non monétaires fera également l'objet d'un point. Le SSM Justice fera l'objet d'une présentation, exercice habituel des Bureaux du Cnis. Le GT relatif à l'écologisation du monde du travail sera également introduit. Enfin, d'autres points d'actualité du Cnis seront portés à la connaissance des membres.

II. Quels usages de l'information statistique délivrée par le Service statistique public les fédérations et chambres professionnelles font-elles ?

Un document est diffusé en séance.

. CPME

Delphine VESSILIER, représentante de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), présente les usages statistiques de l'organisation.

La CPME regroupe 320 000 entreprises adhérentes employant 6 millions de salariés, avec 117 unions territoriales et 115 fédérations professionnelles. Ces fédérations disposent d'un maillage fin par métier et par territoire. La mission principale de l'organisation est de défendre les intérêts des entrepreneurs et de porter la voix des TPE-PME dans le dialogue social.

Les statistiques publiques alimentent deux fonctions principales au sein de la CPME que sont l'analyse structurelle des secteurs d'activité et le suivi conjoncturel. Elles servent également dans le dialogue social comme outil commun de négociation. La CPME mobilise l'Insee, la Dares et la Banque de France. Bpifrance et les SSM sectoriels viennent compléter ces sources selon les secteurs concernés. Du fait de la nature de son réseau, la CPME manifeste un intérêt particulier pour les données à granularité sectorielle fine. Elle porte une attention spécifique aux données sur la trésorerie, les taux de marge et les caractéristiques comptables et financières des entreprises.

La CPME a contribué au GT du Cnis sur les statistiques annuelles d'entreprise, conduit lors de la refonte de la notion de statistique d'entreprise. Cette participation lui a permis de mieux appréhender la construction des séries Ésane et d'en faire un usage cohérent.

La CPME constatait des écarts croissants entre ses estimations et les résultats d'Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), en raison de données de base héritées de l'EAE (Enquête annuelle d'entreprises) trop anciennes. Une concertation entre l'Insee, le SDES et le GIE Réseau des Cellules Économiques Régionales de la Construction (CERC) a abouti en avril 2024 à la publication d'une note de référence sur le marché de la construction en 2021. Ce rebasement, adopté conjointement par les opérateurs du secteur, sert désormais de socle aux données actualisées annuellement par vieillissement.

La CPME participe aux échanges avec l'Insee sur la composition des indicateurs sectoriels, notamment les index BT (Bâtiment et Travaux publics). Elle contribue aux comités de concertation sur les enquêtes dans un objectif de maîtrise de la charge statistique. Elle assure enfin un service aux adhérents portant sur l'utilisation des indices de prix dans la révision des marchés et l'orientation vers les ressources du Cnis et de l'Insee.

Delphine VESSILIER souligne deux attentes fortes de la CPME en matière de statistique publique. La profondeur historique des séries statistiques demeure indispensable aux analyses de long terme. La publication trimestrielle à venir sur les ouvertures et fermetures d'établissements industriels constituera une ressource clef pour les organisations professionnelles.

. *MEDEF*

Stéphane DAHMANI, directeur adjoint au pôle Économie du MEDEF, présente l'usage de la statistique publique par le MEDEF. L'organisation patronale fédère 102 groupements professionnels et 117 organisations locales, lui conférant ainsi une vision transversale de l'économie française.

La statistique publique constitue pour le MEDEF une matière première essentielle à la production d'analyses économiques robustes et à l'apport de rationalité dans le dialogue social. Les sources principales sont la comptabilité nationale, l'IPC (indice des prix à la consommation) et les prix de production. Le MEDEF mobilise également les comptes des ménages et des entreprises ainsi que les données portant sur les taux de marge. Les données de la Banque de France sur les conditions de financement et la distribution du crédit complètent cet ensemble. Ces informations permettent d'analyser les mécanismes de formation des prix et des marges au niveau des chaînes de valeur.

Stéphane DAHMANI met en avant plusieurs points forts de la statistique publique. La granularité des données disponibles constitue un avantage collectif reconnu. Le changement récent de nomenclature NAF, qui a été conduit de manière inclusive et transparente, suscite une appréciation généralement positive. Il signale toutefois que des demandes individuelles de secteurs émergents continuent d'être formulées.

Le MEDEF identifie plusieurs besoins non couverts par la statistique publique. Tout d'abord, l'économie de la seconde main et du réemploi manque de données de référence suffisamment mûres pour que les fédérations professionnelles puissent y adosser leurs analyses.

Le MEDEF exprime également un besoin de statistiques publiques robustes sur les filières, notamment en matière de transformations structurelles et territoriales (ex : secteur automobile). Les adhérents du MEDEF cherchent à mieux documenter les effets d'entraînement du secteur automobile sur le tissu productif, les activités induites qu'il génère, les transferts de valeur au sein de ses chaînes d'approvisionnement et ses effets territoriaux.

Le MEDEF partage plusieurs demandes exprimées par la CPME concernant les ouvertures et fermetures d'établissements. Ces analyses sont jugées indispensables pour évaluer les conditions concrètes de réalisation des objectifs gouvernementaux de réindustrialisation, notamment en termes d'approvisionnement énergétique et de foncier.

Enfin, **Stéphane DAHMANI** souligne la nécessité de rendre les données plus accessibles, en particulier pour faciliter leur usage aux TPE-PME. À ce titre, le MEDEF présentera prochainement un document intitulé « Cartes sur table », associant un graphique et un message clé par thème économique.

CMA

Maëlle CHAPUIS-MIROL, représentante de CMA France, indique que le statut d'établissements publics administratifs du réseau des chambres de métiers confère à celui-ci une relation institutionnelle spécifique à la statistique publique. CMA France regroupe 21 établissements publics administratifs, 300 points de contact et 137 CFA (centres de formation d'apprentis), au service de plus de 2 millions d'entreprises artisanales.

Maëlle CHAPUIS-MIROL identifie une articulation encore imparfaite entre le Registre national des entreprises (RNE) et la statistique publique, imputable aux délais de consolidation statistique et aux difficultés de stabilisation du guichet unique. Depuis le 1er janvier 2023, le RNE constitue le registre juridique unique de référence. L'identification fine des entreprises artisanales nécessite le recours à la NAFA, nomenclature spécifique au secteur de l'artisanat, en complément des codes NAF. Le code de l'artisanat recense 280 métiers regroupés en quatre grands secteurs, dont une part relève d'activités réglementées.

CMA France produit quatre types de données. Les données administratives proviennent du guichet unique, tandis que les données internes sont collectées *via* ses outils d'accompagnement des entreprises. Elle produit également des données de performance de l'action publique et des données qualitatives issues de dispositifs d'aide et de conventions partenariales.

L'usage des statistiques publiques constitue un pilier de l'activité des CMA. Les données de l'Insee sur la démographie des entreprises, les emplois et les territoires permettent de consolider la connaissance du tissu artisanal. Les données des SSM travail, éducation et transition écologique complètent ce socle et alimentent un référentiel partagé avec l'État et les collectivités. La visibilité encore insuffisante des spécificités artisanales dans les nomenclatures générales demeure à son sens le principal obstacle.

CMA France complète ces sources par des données issues de partenaires conventionnés, notamment la Banque de France et France Travail. Les enquêtes de conjoncture produites par les observatoires régionaux de l'artisanat constituent une source complémentaire. Depuis 2023, le réseau monte progressivement en compétence sur l'exploitation des données du RNE, en s'appuyant sur des partenariats structurants avec des instituts de recherche. Depuis 2026, CMA France a constitué un *data lab* croisant les données du RNE avec les nomenclatures statistiques, pour produire des études sur l'implantation artisanale territoriale et ses évolutions.

Ainsi, pour CMA France, la statistique publique remplit avant tout une fonction de référentiel commun. Sa valeur réside dans le croisement avec les données propres au réseau, qui seul permet de produire des études sectorielles sur l'artisanat.

. *Granularité et actualisation des données*

Roxane SILBERMAN, membre du Bureau et chercheuse au CNRS, demande des précisions sur les besoins en granularité et interroge la complétude des données disponibles sur les ouvertures et fermetures de sites.

Stéphane DAHMANI répond par l'exemple du secteur agroalimentaire, qui compte environ 40 conventions collectives. Ce secteur a été mis en difficulté par l'absence de données Ésane suffisamment désagrégées lors de la mise en œuvre des lois EGAlim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire). En effet, ces textes ont notamment chargé les filières de produire des indicateurs objectivant la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire.

Delphine VESSILIER précise que la CPME souhaite pouvoir croiser les données à un niveau au moins départemental, voire communal et si possible par taille et secteur.

Sylvain MOREAU souligne d'abord que la présence des organisations professionnelles dans les instances de la statistique publique, notamment au comité du label, constitue une garantie de qualité des questionnaires d'enquête. Il fait état de l'intérêt des pratiques d'actualisation par vieillissement développées par les organisations professionnelles du bâtiment à partir des séries Ésane. Il invite à partager les méthodes avec les producteurs et note par ailleurs que les adhérents suivent de très près les dates de publication des données Ésane, dont ils font un usage direct dans leurs propres analyses.

Delphine VESSILIER soutient la proposition de partager les méthodes d'actualisation de la CPME avec les producteurs de la statistique publique. D'autre part, elle confirme l'usage de modèles économétriques fondés sur les corrélations entre permis de construire et activité pour actualiser les données Ésane dans le bâtiment.

. *Intelligence artificielle*

Roxane SILBERMAN relève l'absence de mention de l'intelligence artificielle (IA) dans les présentations.

Stéphane DAHMANI estime que l'IA a concentré environ 50 % des investissements des entreprises lors de l'exercice précédent, notamment sur les ouvertures de sites. Le MEDEF appelle à une statistique publique robuste sur ce thème, incluant des comparaisons internationales. L'objectif est notamment d'évaluer le positionnement européen de la France sur l'IA et, plus largement, sur la digitalisation.

Delphine VESSILIER indique que la CPME n'exploite pas encore l'IA pour le traitement de la statistique publique. Elle précise que les entreprises sont toutefois très en alerte sur le sujet.

. Transition NAF

Bertrand du MARAIS s'enquiert d'éventuelles difficultés liées au récent changement de nomenclature NAF, qui avait été étudié lors d'un précédent Bureau du CNIS.

Les trois intervenants des fédérations et chambres professionnelles font état d'une certaine confiance générale sur ce sujet et d'une satisfaction sur la concertation engagée autour de cette refonte.

Stéphane DAHMANI indique que le MEDEF accueille favorablement cette transition, le processus ayant été plus inclusif que le précédent. Il précise que le principal point de vigilance porte sur le maintien ou le changement des conventions collectives associées aux nouveaux codes, sujet pris en charge par la Direction générale du travail.

Delphine VESSILIER appelle à pérenniser les GT sectoriels constitués à l'occasion du changement afin d'assurer une sorte de veille continue.

Maëlle CHAPUIS-MIROL insiste sur les enjeux liés aux activités réglementées de l'artisanat, pour lesquelles la bonne attribution du code NAFA conditionne l'application des réglementations et formations correspondantes.

Fabrice LENGLART, directeur de l'Insee, précise que l'Insee a mis en place un double codage et un dispositif de signalement en ligne pour les entreprises souhaitant contester l'attribution automatique. Il exprime des inquiétudes face au faible volume de retours reçus, laissant craindre que certaines entreprises n'engagent pas les vérifications nécessaires. Il invite les fédérations et chambres professionnelles à maintenir l'effort de communication sur ces dispositifs.

III. Actualités de la statistique publique

Fabrice LENGLART présente un panorama de l'actualité récente du service statistique public.

. Contexte international et européen

Lors de la dernière réunion du CSSE (Comité du Système statistique européen), les directeurs généraux des instituts statistiques ont acté la révision du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cette révision constituera une mise à jour ciblée plutôt qu'une refonte structurelle. Elle visera notamment à intégrer les évolutions issues du règlement 223 révisé en matière d'accès aux données privées.

Fabrice LENGLART porte également à la connaissance du comité une rencontre avec la directrice du CBS, l'office statistique néerlandais. CBS dispose d'un champ d'action très large, plus semblable à celui du SSP dans son ensemble qu'à celui de l'Insee.

Les échanges ont notamment porté sur le calcul de l'IPC. En particulier, après plusieurs années, CBS a renoncé au *web-scraping* de prix en ligne, dont la maintenance s'est révélée trop complexe. En revanche, il exploite largement des données numériques de caisse, rendant le relevé de terrain pratiquement inexistant aux Pays-Bas pour cet indicateur.

. Actualité du service statistique public

Les résultats finalisés du recensement de la population à Mayotte sont attendus en juillet 2026.

Une première réunion du comité de concertation sur les statistiques de l'industrie s'est tenue. Son renouvellement annuel est désormais acté. Ce comité, sans équivalent antérieur pour l'industrie, complète les commissions des comptes déjà en place pour le commerce et les services.

L'Insee a publié pour la première fois des indicateurs mesurant la charge statistique pesant sur les entreprises, accompagnés d'un billet de blog. **Fabrice LENGLART** estime que cette charge reste modérée au regard de l'ensemble des obligations administratives.

. *Résultats récents*

Premièrement, la deuxième édition des comptes nationaux augmentés a été publiée en avril. Cet exercice consiste à répartir la valeur ajoutée nationale sur l'ensemble des ménages résidents et à mesurer l'effet redistributif du système de prélèvements et de transferts publics. La part des résidents en France qui reçoivent davantage qu'ils ne versent au titre des prélèvements et des transferts publics est évaluée à 56 %. **Fabrice LENGLART** rappelle que cet exercice intègre dans la redistribution le système de retraite. Il comptabilise également les revenus non distribués des entreprises parmi les revenus primaires de leurs actionnaires résidents. Les résultats 2026 montrent une élévation du niveau de vie moyen permise par cette redistribution, laquelle s'appuie notamment sur des leviers d'endettement public.

Deuxièmement, la publication fin mai de la campagne annuelle des comptes nationaux a suscité une importante couverture médiatique, centrée sur les révisions du PIB de 2023. Le premier sujet mis en avant lors de la publication fut la révision de la croissance du premier trimestre 2026 de 0 à -0,1 %, révision dont **Fabrice LENGLART** souligne la portée limitée. D'autre part, la dernière publication révise le PIB 2023 de 0,2 point, portant la révision totale depuis la première estimation publiée début 2024 jusqu'au compte définitif à 0,7 point. **Fabrice LENGLART** rappelle que cette amplitude est dans la norme historique. La révision moyenne entre un compte provisoire et un compte définitif est de 0,3 point en valeur absolue. Des révisions de 0,7 point ont déjà été observées en 2000, en 2005 ainsi qu'en 2014.

Les révisions récentes des comptes nationaux ne remettent ainsi pas en cause le constat de gains de productivité inférieurs à ceux observés avant 2019. L'Insee a publié un billet de blog consacré à la productivité développant ces éléments.

Troisièmement, les nouvelles projections de population à l'horizon 2070 ont été publiées. Elles seront donc intégrées au rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites prévu pour fin juin. Le scénario central anticipe une croissance très faible de la population jusqu'en 2037, suivie d'un déclin aboutissant à une réduction d'environ 3 millions de personnes d'ici 2070. Ces projections convergent en globalité avec celles de la Depp portant sur les effectifs scolaires à moyen terme. La Drees a également publié récemment des projections de personnes âgées dépendantes.

. *Mobilités institutionnelles*

Fabrice LENGLART signale plusieurs mobilités au sein du SSP :

- Emmanuelle WALRAET succède à Béatrice SÉDILLOT à la direction du SDES ;
- Gaël de PERETTI, jusqu'alors responsable du SSM Fonction publique, est nommé chef de service, adjoint au directeur de la Dares à compter du 1er juillet 2026 ;
- Christine GONZALEZ-DEMICHEL, responsable du SSM Sécurité Intérieure (SSMSI), quitte ses fonctions courant juillet. Le recrutement de son successeur est engagé.

S'agissant de l'Insee :

- Sylvain MOREAU quitte ses fonctions à la tête de la Direction de statistiques d'entreprises (DSE) à l'Insee en juillet et sera remplacé par Vladimir PASSERON au 1er juillet ;
- Arnaud DEGORRE est nommé à la tête de la DDAR (Direction de la diffusion et de l'action régionale) ;
- Jean-Séverin LAIR, directeur du système d'information de l'Insee depuis fin 2020, a pris ses fonctions en qualité de chef du Service du numérique des ministères économiques et financiers le 18 mai.

. *Communication et diffusion*

Le SSM Douanes a refondu sa publication mensuelle. La publication adopte désormais les séries corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables comme format principal, abandonnant les données brutes commentées.

L'Insee a organisé en avril un colloque de trois jours pour son 80e anniversaire, réunissant statisticiens publics, chercheurs en sciences sociales et homologues étrangers. L'ensemble des interventions est disponible en ligne.

. *Panorama des publications récentes*

Économie et emploi. L'Insee a publié une note de conjoncture fin mars et en publiera une nouvelle la semaine prochaine, prolongeant l'horizon de prévision jusqu'à la fin de l'année. Une publication commune de la Dares et de l'Insee parue en mai conclut que le maintien du télétravail après la crise sanitaire a accru la productivité du travail dans les entreprises concernées. La Dares a par ailleurs diffusé un portrait statistique des étudiants qui travaillent en France.

Revenus, patrimoine et pauvreté. La Drees a publié fin mars une étude sur le niveau de vie des retraités, révélant qu'en moyenne, le taux de pauvreté baisse lors du passage à ce statut. Elle a également diffusé en mai un indicateur territorialisé d'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants. Le SDES a consacré en mai une étude aux loyers pratiqués dans le parc social. L'Insee a publié une étude sur la mixité géographique et le parc social, montrant que le logement social améliore la mixité dans les grandes agglomérations, mais de manière plus limitée dans leurs quartiers les plus aisés. Le SSM Collectivités locales a, quant à lui, publié une étude de référence sur la taxe foncière.

Environnement et énergie. L'Insee et le SDES ont conjointement publié une étude sur l'empreinte carbone de la consommation touristique.

Agriculture. Le SSM Agriculture a publié une étude sur le niveau de vie des ménages agricoles, mettant en lumière leur surreprésentation aux deux extrémités de la distribution des revenus.

Justice et sécurité intérieure. Le SSM Justice a publié en mars une étude sur l'évolution des peines entre 2017 et 2024, mettant en évidence un allongement de la durée moyenne des peines d'emprisonnement ferme. Il a également consacré une étude à la maltraitance animale et aux réponses judiciaires. Le SSM Sécurité Intérieure a publié des travaux sur les victimes et mis en cause mineurs enregistrés par les services de sécurité intérieure. **Fabrice LENGLART** signale que le SSM Justice avait traité ce même sujet six mois auparavant, illustrant la production active de la statistique publique sur ces problématiques.

Démographie et migration. L'Insee a publié son analyse annuelle des flux migratoires, commentant les entrées sur le territoire ainsi que le solde migratoire.

Santé et handicap. La Drees a publié de nouvelles analyses issues de son enquête Urgences 2023. Elle réplique une opération similaire menée dix ans auparavant dans tous les services d'urgence pendant 24 heures. Cette édition révèle un allongement de la durée de passage aux urgences pour tous les types d'intervention. La Drees a par ailleurs publié une étude sur l'incidence des cancers et leurs gradients sociaux.

Éducation, jeunesse et sport. Le SSM Jeunesse et Sports a publié en mai une étude sur les départs en colonie de vacances. Il a également diffusé une étude révélant qu'un jeune sur quatre âgé de 14 à 18 ans abandonne la pratique régulière du sport. La Depp a produit une étude sur les stéréotypes de genre et les perspectives d'orientation des élèves de seconde. Le SIES a publié des projections des effectifs étudiants à l'horizon 2034. Enfin, le SSM Culture a diffusé des travaux sur les bénévoles des associations culturelles.

. *Discussion*

Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail (EQRT) du Cnis, interroge Fabrice LENGLART sur les domaines dans lesquels des services statistiques étrangers comparables se montrent plus avancés que la statistique française. Il souhaite également identifier les domaines dans lesquels la France dispose d'un avantage.

Fabrice LENGLART indique que les Pays-Bas ont par exemple davantage investi les méthodes de brouillage statistique permettant de diffuser des données à une granularité plus fine. Le SSP français est en revanche reconnu à l'international pour la qualité des statistiques qu'il produit et diffuse.

Stéphane DAHMANI soulève les conséquences sectorielles des révisions des comptes nationaux, notamment pour l'industrie. Il observe que le décrochage de productivité industrielle y est désormais moins visible après les dernières révisions. Il juge que le nouveau comité de concertation sur les statistiques industrielles, réuni pour la première fois, constitue le cadre approprié pour creuser ces questions.

Il relève par ailleurs une hétérogénéité sectorielle croissante depuis plusieurs décennies entre des secteurs porteurs, comme l'aéronautique et des secteurs en grande tension, comme la métallurgie ou la chimie.

Stéphane DAHMANI signale également un manque de données récentes sur la part du *made in France* dans la consommation. Une étude de la statistique publique couvrant ce sujet existe, mais elle porte sur des données de 2023. **Stéphane DAHMANI** évoque la pertinence de mettre à jour ces données.

Fabrice LENGLART confirme que les révisions de productivité sont plus marquées au niveau des branches qu'au niveau macroéconomique. Les données Ésane (statistiques annuelles d'entreprises) dans leur version définitive constituent la principale source de cette révision : elles seules permettent d'affiner la mesure de la production par branche et des consommations intermédiaires par produit. L'année 2023 présente deux difficultés spécifiques. D'une part, la forte inflation, variant selon les produits, complique le partage volume-prix au niveau des branches. D'autre part, la correction pour appréciation sur stocks s'est avérée plus ardue que d'ordinaire. En période de forte inflation, la valeur des stocks varie sans que les déclarations d'entreprises en rendent compte directement. Fabrice LENGLART invite à attendre les comptes définitifs pour disposer d'une mesure fiable de la productivité par branche et prend note de la demande d'actualisation s'agissant du *made in France*.

IV. Point d'information sur le projet « Questions de campagne » sur l'éclairage du débat public en amont des échéances électorales de 2027

Sylvie LE MINEZ, secrétaire générale du Cnis, présente le projet « Questions de campagne » en sa qualité de chargée du projet à l'Insee.

L'objectif du projet est d'éclairer le débat public en amont des échéances électorales de 2027, en rassemblant et en rendant accessibles les publications de référence du service statistique public. 17 thèmes d'intérêt ont été identifiés. Pour chacun, le projet recense les références bibliographiques les plus pertinentes et propose des réponses à une série de questions. Au total, environ 100 questions-réponses seront produites.

L'ensemble de cette matière sera mis à disposition sur une page dédiée du site de l'Insee fin septembre 2026. Cette mise à disposition sera accompagnée d'un éditorial du directeur général de l'Insee précisant les objectifs, la nature des contenus et les éventuelles précautions d'emploi. L'intérêt majeur du dispositif est de rassembler en un point d'accès unique les publications de l'ensemble du service statistique public, dont les contributions se trouvent habituellement dispersées sur les sites des différents producteurs. A titre d'exemple, le thème de l'immigration mobilise l'Insee, le DSED, la Dares et le SIES. Cette page renverra vers les sites ministériels pour des approfondissements, et les sites des SSM pourront à leur tour y renvoyer. La nouvelle identité visuelle partagée par l'ensemble du service statistique public sera mise en avant.

Le public visé en premier lieu est celui des journalistes. La démarche s'adresse plus largement à tous les citoyens souhaitant disposer de références pertinentes, objectives et impartiales, issues de la statistique publique et respectant le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. La page sera ouverte fin septembre, soit suffisamment en amont des débats électoraux pour que l'information soit assimilée, et suffisamment tôt pour garantir la neutralité de la démarche et éviter toute suspicion de réaction à l'actualité. Les références seront actualisées au fil des publications paraissant avant les périodes de réserve.

Les 17 thèmes couvrent des domaines variés. Sur le plan économique et social figurent le travail et l'emploi, le pouvoir d'achat et les inégalités de revenu, ainsi que la dette et les finances publiques. Le modèle social, la santé et la perte d'autonomie, le commerce extérieur et le tissu productif complètent ce premier ensemble. Les thèmes socio-démographiques portent sur l'éducation et la jeunesse, les inégalités liées au genre, les

évolutions démographiques, l'immigration et l'intégration. Les thèmes écologie, climat et transition d'une part, territoires, logement, mobilité et fractures spatiales d'autre part font l'objet de développements spécifiques. Des thèmes plus régaliens sont aussi abordés : la sécurité et la justice, la défense. Enfin, la recherche et l'intelligence artificielle ainsi que les modes de vie complètent l'ensemble.

Pour chaque thème, la bibliographie est structurée en trois temps. Les publications annuelles régulières constituent le premier niveau. Les grands ouvrages de référence forment le deuxième. Des publications apériodiques classées par sous-thèmes constituent le troisième niveau et guident le lecteur vers des approfondissements.

S'agissant des questions-réponses, pour donner un exemple, pour le thème travail et emploi, elles portent notamment sur l'évolution de la productivité du travail et des heures travaillées, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ou encore les conditions de travail. Sont notamment traitées les questions suivantes : « Comment a évolué la productivité du travail et des heures travaillées ? », « L'insertion professionnelle des jeunes est-elle plus difficile aujourd'hui ? », « Les conditions de travail se sont-elles améliorées ? ».

. *Précédents et postérités du dispositif*

Corine EYRAUD, représentante de la CGT, exprime le soutien de la confédération à l'initiative. Elle interroge sur l'existence de précédents pour ce dispositif.

Fabrice LENGLART précise que le dispositif est inédit pour des élections nationales. Il rappelle qu'une page dédiée avait été ouverte à l'occasion de la crise des Gilets jaunes, afin de rassembler ce que la statistique publique pouvait dire des sujets traversant alors la société française. L'ambition est aujourd'hui plus large. Le projet vise à mettre en valeur le fait que l'ensemble des publications est construit par le système statistique public dans son entier. Le logo désormais partagé par tous les producteurs facilite cette identification collective.

Aurélien FORTIN, représentant de France Assureurs, salue l'initiative présentée. Il interroge les intentions de pérenniser le dispositif au-delà des élections présidentielles.

Fabrice LENGLART précise que l'équipe veillera à maintenir la page à jour jusqu'à mai 2027 dans un premier temps. Un bilan de cette expérience sera tiré et ses conclusions orienteront les choix ultérieurs. Il rappelle qu'un précédent essai de portail unique de la statistique publique avait échoué, ce qui invite à progresser avec méthode sur ce sujet.

. *Modalités de présentation des données*

Roxane SILBERMAN interroge l'équilibre entre le volume des bibliographies et le niveau de synthèse des réponses apportées. De plus, elle insiste sur l'importance d'éviter les moyennes dans les réponses, en raison des écarts entre les indicateurs agrégés et la perception des citoyens. Elle appelle également à expliciter les différences entre types de sources et de périmètres, notamment sur des sujets comme l'immigration.

Sylvie LE MINEZ partage l'observation sur la difficulté à trouver le niveau de synthèse adéquat. L'objectif principal est de fournir un premier niveau de réponse et de guider le lecteur vers les sources. Les références bibliographiques seront classées par sous-thèmes pour faciliter la navigation. Pour certains sujets comme la redistribution des revenus, le dispositif prévoit des analyses plus fines portant sur l'ensemble de la distribution et pas uniquement des moyennes. Pour expliciter le champ des sources ou les concepts maniés, des références seront proposées, en particulier des billets de blog de l'Insee.

Bertrand du MARAIS s'interroge sur la mise à disposition d'un glossaire sur la page du projet. Il s'interroge sur la diffusion de données détaillées directement sur la page ou sur de simples renvois vers les bases de données et les sites des SSM.

Sylvie LE MINEZ répond que la production d'un glossaire risque de se heurter aux contraintes de temps et qu'il en existe déjà. La centralisation de différentes entrées sur une même page présente par ailleurs des difficultés techniques.

Lionel JANIN, chef du département de l'offre éditoriale à l'Insee, signale l'existence sur le site web de l'Insee d'un portail de pages de définitions allant au-delà du seul champ de l'Insee. Des renvois depuis la page dédiée du projet « Questions de campagne » vers ce portail pourront être assurés

Aurélien FORTIN demande si des liens vers les bases de données seront proposés depuis la page. Il juge que la difficulté à trouver les données recherchées sur le site de l'Insee constitue un frein, au-delà de l'accès aux pages de publication.

Sylvie LE MINEZ indique que la priorité est de rationaliser l'accès aux publications du service statistique public dans son entier, ce qui constitue déjà un défi considérable. Des liens vers les données et vers un glossaire dans la mesure du possible pourront être envisagés dans le projet, mais ne sont pas prioritaires.

. *Enjeux démocratiques et désinformation*

Gilles POUZIN, représentant de la CFTC, juge l'initiative d'une grande utilité démocratique. Il souligne que le défi principal réside dans l'orientation effective des citoyens vers les données de référence, davantage que dans leur mise à disposition. Il rappelle que depuis 2025, la production de contenu artificiel dépasse sur Internet la production humaine, et que les algorithmes des plateformes amplifient les informations émotionnelles au détriment des données factuelles. L'enjeu véritable est d'atteindre ceux qui ne consultent pas spontanément les données de référence, et pas seulement ceux qui les recherchent activement.

Bertrand du MARAIS suggère de mener une stratégie volontariste de diffusion en large volume (du type « *push* »), en réponse au paysage informationnel actuel. Une diffusion aussi large que possible des publications de référence permettrait en effet aux modèles de collecte automatique de s'en emparer davantage. S'agissant de la dimension émotionnelle, elle ne relève pas du périmètre de la statistique publique en l'état.

Roxane SILBERMAN souligne que l'utilité du dispositif suppose une bonne indexation par les outils effectivement utilisés par les citoyens, notamment les moteurs de recherche et les modèles d'intelligence artificielle.

Bertrand du MARAIS identifie deux dimensions qui pourraient être intégrées dans la revue à moyen terme du Cnis. La première porte sur les statistiques relatives aux données numériques elles-mêmes, c'est-à-dire non seulement les usages du numérique et de l'intelligence artificielle, mais également les données que les services de la société de l'information produit et ce qu'elles permettent de mesurer. La seconde porte sur la conception des publications de la statistique publique pour qu'elles soient automatiquement exploitables par les modèles d'intelligence artificielle.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable du Cnis, propose que l'Insee mette en place un suivi systématique de la propagation des informations sur les réseaux sociaux. L'objectif serait d'identifier les fausses informations portant sur des données statistiques. Il cite l'approche dite de la « diplomatie par Twitter », notamment employée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), qui consiste à utiliser les codes des réseaux sociaux pour répondre efficacement à des affirmations erronées. Il juge qu'une telle démarche serait complémentaire de l'initiative « Questions de campagne ».

Fabrice LENGLART indique que l'Insee dispose d'un suivi quotidien de la presse et des réseaux sociaux, qui permet d'identifier les sujets sur lesquels l'institution est interpellée. Le principal outil de réponse institutionnel est le blog, qui permet une réaction rapide mais réfléchie et nuancée. Il cite l'exemple du billet publié à la suite du traitement médiatique des données sur les logements sous-occupés, qui avait suscité une controverse disproportionnée. Il conclut que la question d'une présence plus active sur les réseaux sociaux mérite d'être approfondie.

V. Les indicateurs de richesse monétaires et non monétaires : retour sur l'atelier du 19 mai 2026

Bertrand du MARAIS se déclare particulièrement attentif au retour de l'atelier du 19 mai portant sur les indicateurs de richesse monétaires et non monétaires. D'une part, le sujet est important et fait d'ailleurs l'objet d'un débat public nourri. D'autre part, il s'agissait du premier exemple d'une concertation conduit dans un format nouveau, du type « flash ». Il remercie Béatrice SÉDILLOT pour avoir assuré la présidence de cet atelier.

Béatrice SÉDILLOT, en charge à l'Insee du prochain projet stratégique de la statistique publique, rend compte de l'atelier. Il fait suite à la commission du 20 novembre 2025 sur les inégalités de revenu et de patrimoine, au cours de laquelle les participants avaient jugé utile de poursuivre les échanges dans un cadre plus restreint. Le mandat de l'atelier prévoyait de produire une liste hiérarchisée d'indicateurs de richesse monétaire et non monétaire, assortie de préconisations sur les sources et les modalités de mise en œuvre.

. *Comitologie et déroulement*

L'atelier a réuni une vingtaine de participants issus d'une dizaine d'institutions. Les chercheurs en sociologie ou économie étaient largement représentés (Universités de Paris 8 et Paris 1, Ires, Cepremap-Observatoire du bien-être, Institut des politiques publiques (IPP)). L'Observatoire des inégalités était présent au titre des associations tandis que la CGT assurait une représentation syndicale. Les membres de la statistique publique comprenaient des représentants de l'Insee, de la Drees, de la DGFiP et du Cnis. L'OCDE avait contribué par écrit, mais n'était pas présente.

En amont de la séance, le secrétariat général du Cnis avait invité les participants à envoyer des compléments bibliographiques et une note sur les dimensions pertinentes pour caractériser les situations de richesse. Les 7 contributions reçues ont été diffusées à l'ensemble des membres avant la séance.

L'atelier s'est articulé en trois temps pour une durée totale d'environ trois heures. Un tour de table a permis à chacun de présenter les points saillants de sa contribution. L'Insee a ensuite présenté l'existant et les pistes de travail sur le sujet, suivi d'une discussion générale.

Béatrice SÉDILLOT juge que le format a permis des discussions approfondies dans un cadre temporel maîtrisé. Le format pourrait être utilement conduit sur d'autres sujets.

. *Inventaire et pistes de travail présentés par l'Insee*

La présentation de l'Insee a exposé trois niveaux de travaux mobilisables sur le sujet.

Un premier socle s'appuie sur les données et études déjà produites.

Des améliorations de productions existantes, sans investissement majeur, constituent un second niveau. En particulier, une ventilation de la population en multiple du niveau de vie médian, en complément des déciles, pourrait compléter les données sur la distribution des revenus, de même qu'une meilleure caractérisation de la composition des ménages selon leur position dans cette distribution. L'exploitation plus fine de la question subjective de l'enquête SRCV sur la capacité des ménages à boucler les fins de mois en subvenant aux dépenses courantes a été évoquée, de même que la possibilité d'enrichir cette enquête d'une question supplémentaire sur des dépenses imprévues de montant élevé.

Des pistes de travaux plus ambitieuses constituent un troisième niveau. Elles portent notamment sur la prise en compte conjointe du revenu et du patrimoine et sur le développement d'indicateurs de conditions de vie adaptés à la richesse.

. *Conclusions principales de l'atelier*

Les discussions ont montré qu'il n'y avait pas de définition simple de la richesse même si la formulation définissant la richesse comme « la détention d'un capital assurant une maîtrise de l'avenir » a recueilli un large consensus. Reste toutefois ensuite à définir ce que l'on entend par capital (capital économique mais pas uniquement : culturel, éducatif…) et par le fait de « maîtriser l'avenir » avec différents degrés d'intensité possibles (capacité à affronter les aléas et les dépenses imprévues ou, au-delà, à acquérir le superflu voire à aller largement au-delà des besoins et même, à influer sur le devenir d'autrui).

S'agissant de la mesure de la richesse, les participants se sont accordés sur le fait que les situations de richesse devaient être appréhendées sous différentes dimensions (monétaires, conditions de vie, approche subjective) et qu'il n'y avait pas d'indicateur pertinent dans l'absolu, les indicateurs dépendant des questions que l'on se pose. La dimension monétaire requiert par ailleurs de conjuguer revenus et patrimoine.

Les échanges ont mis en lumière plusieurs questions ouvertes. Sur le plan du vocabulaire, le terme « richesse » a été jugé polarisant dans le contexte français et une autre terminologie pourrait lui être préférée. Le niveau d'observation pertinent a aussi été discuté, entre l'échelle du ménage et celle de l'individu, avec toutefois des difficultés de mesures accrues pour la dimension individuelle.

D'autres sujets techniques ont fait l'objet d'échanges : enjeu d'intégrer de façon plus systématique les loyers fictifs (c'est-à-dire l'imputation d'un revenu locatif aux propriétaires occupants) dans la mesure des niveaux de vie ; imputation possible de plus values-latentes ou d'un équivalent-revenu du patrimoine ; pertinence de raisonner en revenu disponible avant impôt compte-tenu de possibles optimisations fiscales ; intérêt de définir un score synthétique de richesse en conditions de vie, pendant du score de privation utilisé pour la pauvreté...

Au-delà de la mesure des hauts ou très hauts revenus, plusieurs participants ont souligné que s'intéresser à la richesse représentait un enjeu en termes de justice sociale voire de limites environnementales et qu'il pouvait être pertinent de chercher à identifier ce que certains ont désigné comme une « sphère de surabondance ». Enfin, des attentes fortes ont été exprimées en matière d'accessibilité des données pour un large public.

. *Discussion*

Louis-Alexandre ERB, représentant suppléant pour la CGT, partage son retour d'expérience sur l'atelier en tant que participant. Il indique que le format a favorisé des échanges approfondis, structurés et conduits dans un esprit d'écoute. Il juge l'initiative très réussie et attend avec intérêt le compte-rendu ainsi que le tableau synthétique sur les indicateurs. Le document de travail produit permettra de statuer quant à un besoin éventuel d'ateliers supplémentaires.

Bertrand du MARAIS précise la procédure. Le compte-rendu sera diffusé en premier lieu aux membres de l'atelier pour validation, puis aux membres du Bureau d'ici la fin juin. Le document de synthèse suivra le même processus.

Béatrice SÉDILLOT confirme que la procédure habituelle s'appliquera. Elle indique que le compte-rendu, dont une première version est disponible, sera transmis rapidement aux membres de l'atelier pour recueillir leurs observations.

VI. Missions et travaux du Service statistique ministériel de la Justice

Un document est diffusé en séance.

Pascal CHEVALIER, chef du Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) au secrétariat général du ministère de la Justice, présente l'organisation du SSM ainsi que les principaux chantiers en cours.

. *Organisation et production statistique*

Le SSER a acquis le statut de « service » en février 2024. Rattaché au secrétariat général du ministère de la justice, il assume la mission de statistique publique au sein du ministère, distincte des statistiques de pilotage et de décisionnel que produisent les pôles statistiques des directions métiers. Le SSER exerce par ailleurs un rôle de coordination de la fonction statistique à l'échelle du ministère.

Le SSER comprend environ 70 agents répartis sur deux sites. Deux tiers des effectifs sont localisés à Nantes, où siègent les bureaux de production des données et le bureau informatique, pour des raisons historiques liées à la proximité du casier judiciaire national. Le tiers restant est localisé à Paris, autour du bureau chargé des études et de la réponse à la demande.

Pascal CHEVALIER signale qu'une mission conduite par Roberto Galbiati sur la réorganisation des fonctions statistiques, de recherche, d'évaluation et de prospective au sein du ministère rendra ses conclusions fin juin. Les premières orientations vont vers un renforcement du rôle du SSER, notamment dans les dimensions d'évaluation des politiques publiques et de prospective.

Le SSM produit différents types de données, dont environ 20 enquêtes électroniques par an. Il exploite une vingtaine de chaînes de traitement alimentées par des données extraites des applicatifs de gestion du ministère, couvrant le domaine pénal et pénitentiaire d'une part, le domaine civil et de l'accès au droit d'autre part. Il recourt également à des appariements de fichiers *via* le Code statistique non signifiant (CNSN). Une particularité du système d'information du ministère tient au fait que ses 50 applicatifs de gestion ne sont pas interconnectés, rendant ces appariements indispensables pour produire des données transversales. En outre, le SSER conduit chaque année une enquête sur les décisions de justice. Une expérimentation sur l'analyse de ces décisions par intelligence artificielle est en cours. Le SSER confie par ailleurs chaque année une enquête à un prestataire externe.

Les collections éditoriales du SSER comprennent cinq publications. Les Infostat Justice et les Infos rapides Justice sont les deux séries principales, avec respectivement 8 et 12 numéros parus en 2025. Les Chiffres clefs de la Justice et les Références statistiques Justice paraissent annuellement. Les Séries statistiques en ligne complètent ce dispositif de diffusion.

. Quatre grands chantiers en cours

Pascal CHEVALIER présente tout d'abord l'Enquête sur la justice en France. Cette grande enquête conduite en 2024 a réuni 25 000 personnes interrogées en multimode séquentiel (par Internet et par téléphone). Elle couvrait la confiance envers la justice, la satisfaction des usagers et le non-recours sur plusieurs grands contentieux civils. Réalisée en collaboration avec l'Insee via sa filière d'enquête, elle a donné lieu à un premier Infostat Justice sur la confiance et la satisfaction en octobre 2025. Un deuxième, portant sur le non-recours, paraîtra à l'automne 2026. Cette enquête constituera une source importante pour le projet d'Insee Références sur les services publics.

Les appariements entre les procédures du ministère de l'Intérieur et les affaires du ministère de la Justice constituent un second chantier important. Ce travail, mené en collaboration avec le SSMSI, vise à reconstituer l'ensemble de la vie pénale d'une affaire depuis la plainte en police ou en gendarmerie jusqu'au jugement et son exécution. Il permettra de produire des indicateurs inédits sur la durée des affaires et sur la proportion de plaintes effectivement traitées par la justice. En effet, les statistiques du ministère de l'Intérieur et celles du ministère de la Justice mesurent des étapes différentes et peuvent présenter des divergences sur ces deux dimensions. Une première publication en collaboration avec le SSMSI, en décembre 2025, a porté sur les violences conjugales. D'autres études sont prévues sur la délinquance des mineurs, le trafic de drogues, les tentatives d'homicide et les atteintes aux dépositaires de l'autorité publique.

Pascal CHEVALIER signale également les travaux sur les trajectoires pénales, éducatives et d'emploi des jeunes. Ce chantier vise à analyser le devenir des jeunes ayant eu affaire à la justice dans leur minorité. Il s'appuie sur l'appariement du fichier Parcours de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec le fichier de suivi des affaires pénales, les fichiers de la Depp et ceux de la Dares, via le CSNS. Une première étude sur les trajectoires pénales paraîtra début juillet 2026. Une seconde étude, en collaboration avec la Depp, sur les trajectoires éducatives et d'emploi paraîtra au quatrième trimestre. Ces travaux constituent une production ponctuelle, en attendant la mise en place du panel des mineurs qui permettra de les pérenniser. D'autres projets en cours portent sur l'insertion des sortants de prison.

Enfin, des travaux de prospective sont en cours. Ils visent à produire des projections de volumes de contentieux territorialisés afin d'anticiper les besoins en magistrats par juridiction. Un premier volet, portant sur les volumes de mesures de protection juridique à l'horizon 2070, associe une modélisation démographique aux projections de population de l'Insee. Des travaux sur d'autres types de contentieux sont en cours de développement, en particulier sur les pôles sociaux.

. Discussion

Bertrand du MARAIS salue les progrès accomplis dans la connaissance statistique de la justice depuis 10-15 ans, dans un milieu professionnel dont la culture est davantage qualitative que quantitative. La culture de nombreux juristes est, selon l'adage, « de préférer les lettres aux chiffres ». Il soutient la collaboration avec le SSMSI, qu'il juge essentielle.

D'autre part, il s'enquiert du respect de la procédure telle que décrite dans le cadre de référence des appariements validé en décembre 2025 par le Bureau du Cnis pour les appariements présentés, et notamment d'une demande formelle soumise en commission.

Enfin, **Bertrand du MARAIS** interroge la faisabilité de données sur le coût de la justice pour les usagers. La représentation courante veut que s'adresser à la justice en France soit relativement peu coûteux comparé à d'autres pays. Il n'est pas certain que la perception d'une partie des concitoyens aille dans ce sens, ni que cette affirmation corresponde à la réalité.

Corine EYRAUD souligne la portée de la note publiée en décembre 2025 sur les violences conjugales. Les résultats indiquent que plus de 80 % des plaintes pour viol ou tentative de viol dans ce domaine sont classées sans suite. Ces données révèlent une marge de progression considérable pour les politiques publiques en la matière, et illustrent la valeur de tels travaux pour objectiver les besoins en ressources judiciaires.

S'agissant de la collaboration nourrie avec le SSMSI, **Pascal CHEVALIER** signale notamment une publication conjointe annuelle depuis quatre ans portant sur la traite des êtres humains.

Sur la demande afférente au coût de la justice pour les usagers, ce sujet n'a pas encore été traité frontalement par le SSER. Néanmoins, plusieurs productions et préoccupations ont cours concernant les établissements pénitentiaires. Un travail est notamment en cours avec l'Insee, centré sur l'impact économique de la présence d'un tribunal dans une grande ville, portant sur les emplois induits.

Gilles POUZIN souligne le rôle essentiel de la statistique pour objectiver le fonctionnement de la justice et nourrir le débat démocratique. Il déplore la dégradation du traitement médiatique de la justice. En particulier, il appelle à documenter statistiquement les procédures dites « bâillon », poursuites engagées par des acteurs puissants pour intimider voire faire taire des journalistes ou des lanceurs d'alerte. Il se propose comme relais pour valoriser les travaux du SSER sur ce sujet auprès des milieux journalistiques.

Pascal CHEVALIER précise que la directive européenne anti-SLAPP transposée en France en avril 2026 impose désormais un suivi de ce type de contentieux. Ces procédures ne disposant pas de code d'identification dans les nomenclatures des applicatifs de gestion, le SSER a mis en place une enquête spécifique pour les recenser. Les données 2024 sont disponibles et une enquête annuelle assurera le suivi du phénomène. **Pascal CHEVALIER** s'engage à en communiquer les résultats à l'occasion d'un prochain Bureau.

Bertrand du MARAIS apporte une nuance sur l'interprétation des taux de relaxe. Le droit pénal est d'interprétation stricte et, dans un Etat de Droit le doute profite par construction à la défense. Un taux de relaxe élevé dans certains types de contentieux peut ainsi traduire une insuffisance de moyens de preuve plutôt qu'un dysfonctionnement judiciaire. Cette précision ne remet pas en cause l'intérêt des données statistiques, mais invite à la prudence dans leur interprétation.

VII. Projet de mise en place d'un groupe de travail du Cnis « Écologisation de la formation, de l'emploi et du travail » : discussion pour validation du mandat du GT

Un document est diffusé en séance.

. Présentation du projet de mandat

Emmanuelle WALRAET, cheffe du Service des données et études statistiques (SDES), présente le projet de GT. Le projet a été engagé par Béatrice SÉDILLOT, Thomas AMOSSÉ étant pressenti pour le présider. Le mandat a été présenté à la commission Environnement et développement durable du 2 avril et à la commission Emploi, qualification et revenus du travail du 28 mai.
Le point de départ du projet est une demande de l'Onemev (Observatoire national des emplois et métiers de

l'économie verte), créé en 2010 à la suite du Grenelle de l'environnement. Cet observatoire réunit une dizaine de membres issus de la statistique publique, du monde de l'emploi et du travail ou encore de l'environnement. Ses travaux s'organisent autour de deux approches. La première vise la quantification des éco activités et plus largement de l'économie verte à partir des finalités des **activités** des entreprises et permet la production de classifications des emplois et métiers verts. La seconde se consacre à l'étude des finalités des **métiers** pour produire des connaissances sur l'impact de la transition sur les métiers, les compétences et les formations. Le GT proposé porte principalement sur cette seconde approche.

Ce projet de GT répond à une insuffisance du dispositif existant. En effet, les référentiels statistiques existants ne permettent qu'une couverture partielle du champ affecté par la transition écologique. La catégorie des « métiers verts », au cœur des travaux de l'Onemev, ne représente que 1 % à 2 % de l'ensemble des emplois. Elle ne permet pas d'appréhender les métiers bruns en déclin ni les métiers stratégiques pour la planification écologique, qui ne disposent pas encore de définition statistique stabilisée.

Le mandat du GT s'articule autour de trois objectifs visant à examiner le sujet de manière méthodique. Dans un premier temps, le groupe recueillera l'expression des besoins et attentes des acteurs administratifs, sectoriels, professionnels et sociaux en matière de connaissance sur l'évolution de la formation et de l'emploi avec la transition environnementale. Il produira ensuite une analyse des outils existants et de leurs limites. Dans la mesure du possible, il formulera enfin des préconisations sur les modèles d'analyse, les catégories de mesure et les systèmes d'information pertinents et proposera une méthodologie permettant d'identifier les différentes catégories de métiers dans les nomenclatures de la statistique publique.

Le groupe sera présidé par Thomas AMOSSÉ, qui a déjà présidé le GT du Cnis de 2018-2019 sur la rénovation de la PCS. Les rapporteurs seront le SDES et la Dares. La composition associera les membres de l'Onemev, d'autres directions et opérateurs de l'État, des chercheurs en économie et sociologie du travail, ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les Opco, les branches professionnelles, les conseils régionaux et les associations environnementales en feront également partie. La durée prévue est d'un an et demi, avec un démarrage à l'automne 2026.

. *Procédure de création de GT*

La procédure de création des GT suscite des observations de **Corine EYRAUD.** Elle relève qu'il s'agit de la première création de GT à laquelle la CGT assiste en tant que représentante de la CGT au sein du Bureau. Elle observe que le mandat (orientation du travail, composition du GT, nom de sa ou de son président) est déjà largement stabilisé lorsqu'il arrive en commission puis en Bureau. Pour ce GT particulier, le CR de l'inter commission du 2 avril à laquelle il a été présenté indique que l'idée de ce GT vient de l'Onemev et le cadre de travail présenté semble issu du comité de pilotage de l'Onemev. Elle plaide pour une co-construction plus large dès les premières étapes, comprenant des temps de discussion dans le cadre des instances du Cnis.

Elle rappelle que la CGT avait proposé en 2024, dans une intercommission, la création d'un GT sur les données de santé au travail. Cette demande avait alors été écartée, notamment au motif qu'elle n'émanait que de la CGT.

Bertrand du MARAIS rappelle que les propositions de GT peuvent provenir de différents horizons, que ce soit des membres du Bureau, des SSM ou encore des débats en commission. Après examen et discussion en commission, le Bureau est précisément le lieu où le mandat peut être modifié et amendé. Il souligne que les commissions thématiques constituent le cadre principal de concertation, et que les GT ont vocation à approfondir un champ plus restreint, sur un mandat fixe et pour une durée limitée. Quant aux données de santé, il a été convenu avec toutes les parties prenantes qu'il est trop tôt pour prendre parti sur la création d'un GT compte tenu de la mise en place, à l'époque, des dispositifs de collectes de données.

Thomas AMOSSÉ précise que la proposition émanant de l'Onemev est une proposition collective, issue d'une structure dont la composition est déjà large et variée. L'intention est d'élargir encore la réflexion, au-delà de ses membres habituels.

Jean-Christophe SCIBERRAS souligne que le projet de mandat a déjà été discuté dans les deux commissions concernées en amont de la séance, ce qui doit être la voie ordinaire de maturation avant passage au Bureau.

Périmètre du groupe de travail

Bertrand du MARAIS donne lecture des observations transmises par écrit par **Rachèle BARRION, représentante de la CGT-FO** à l'égard du GT présenté : « L'écologisation de l'emploi ne peut être pensée comme une simple adaptation des travailleurs à des contraintes environnementales. Elle doit constituer un levier de progrès social, de développement industriel, d'amélioration des conditions de travail et de réduction des inégalités territoriales. Le rôle du syndicalisme est précisément de faire en sorte que la transition écologique ne se fasse pas contre les travailleurs, mais avec eux et pour eux. »

La CFDT a transmis des propositions d'amendement au mandat qui sont projetées en séance. Ses observations proposent d'intégrer explicitement la dimension de l'adaptation et d'ajouter la notion d'emplois essentiels à l'adaptation. Elles suggèrent par ailleurs d'élargir le champ à la contribution de l'ensemble des métiers à la transition écologique ainsi qu'à leurs conditions d'emploi.

Emmanuelle WALRAET précise que l'adaptation constitue un des défis de la transition écologique, aux côtés notamment des défis de l'atténuation, de la gestion des pollutions mais aussi de la biodiversité ou de la gestion des ressources. L'objectif du GT est bien d'adresser l'ensemble de ces transformations.

Bertrand du MARAIS souligne que le périmètre proposé par la CFDT est sans doute trop large pour un GT. Il retient toutefois la notion d'« emplois essentiels à l'adaptation ». Elle désigne les activités indispensables au volet adaptation de la transition écologique, soit garantir la résilience des systèmes socioéconomiques face aux aléas climatiques et renforcer celle des territoires. Il propose d'intégrer cette notion dans le mandat comme une des dimensions à prendre en considération, sans en réduire le champ aux seuls emplois du lien social ou des services publics.

Thomas AMOSSÉ confirme que l'intention du GT n'est pas de créer de nouvelles catégories professionnelles, mais de développer de nouveaux outils analytiques permettant de comprendre comment la transition écologique affecte l'ensemble des emplois, y compris dans des secteurs aujourd'hui peu visibles dans les nomenclatures existantes.

Roxane SILBERMAN formule une réserve sur une délimitation trop restreinte du mandat, centrée sur les métiers verts au sens institutionnel. Elle plaide pour une approche permettant de saisir les impacts diffus de la transition sur l'ensemble du tissu d'emploi.

Thomas AMOSSÉ confirme que la mise en œuvre visera une approche plus large, fondée sur les tâches et les compétences plutôt que sur les seules catégories professionnelles. La formulation du mandat n'est peut-être pas assez claire sur ce point.

Gilles POUZIN signale les difficultés de mesure de la finance verte, dont il juge les méthodes et indicateurs encore immatures, un problème analogue à celui que le GT se propose de traiter pour les métiers.

Le Bureau du Cnis adopte à l'unanimité le principe de création du groupe de travail « Écologisation de la formation, de l'emploi et du travail » sous réserve de modification du mandat conformément aux observations formulées.

Le mandat révisé sera adressé aux membres du Bureau dans un délai de 15 jours pour adoption.

VIII. Autres actualités du Cnis

Bertrand du MARAIS porte à la connaissance du Bureau plusieurs points d'actualité du Cnis.

Premièrement, il signale que la Cour des comptes a manifesté son intérêt pour les travaux du Cnis à l'occasion d'une présentation effectuée par Christine LAGARENNE et François BECK dans le cadre des rencontres « grands témoins » de la Cour des comptes. Le secrétariat général du Cnis a été invité à explorer les possibles modalités de collaboration.

D'autre part, le rapport du GT sur les discriminations est prévu pour être finalisé dans les mois prochains. Deux autres GT sont en projet, l'un sur la qualité de l'emploi, en cours d'étude dans la commission EQRT, et l'autre sur les indicateurs de qualité du service public. Ils seront présentés à un prochain Bureau du Cnis pour validation. Une demande de réactivation du GT présidé par Éric HEYER sur les statistiques du marché du travail a par ailleurs été formulée.

Jean-Christophe SCIBERRAS propose la réactivation du GT sur ce point précis, Éric HEYER ayant accepté de reprendre la présidence.

Michel HOUDEBINE, directeur à la Dares, abonde et juge indispensable de reposer cette question avant l'extinction du dispositif. Il soulève une potentielle hétérogénéité de la population concernée par l'écart de données, notamment du fait d'un suivi partiel par les missions locales.

Le Bureau du Cnis adopte à l'unanimité le principe de réactivation du groupe de travail sur les statistiques du marché du travail, présidé par Éric HEYER, afin de faire des propositions sur la manière de traiter la question des personnes en situation d'actualisation hybride. [Post réunion : cet approfondissement spécifique prendra plus précisément la forme d'un atelier dont le mandat sera validé par les membres du bureau par voie électronique suite à la réunion du bureau]. Le groupe rendra ses travaux d'ici novembre 2026 et rendra compte de l'avancée des travaux à l'occasion du Bureau du 7 octobre 2026. Il est prévu que cet atelier pourrait être amené à poursuivre ses travaux sur d'autres questions pendantes relatives aux statistiques des inscrits à France Travail, le cas échéant après aval du bureau du Cnis.

. Groupe de travail sur la qualité de l'emploi

Jean-Christophe SCIBERRAS présente un projet de GT consacré à la qualité de l'emploi. Le Cnis a notamment été sollicité par le Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan (HCSP) en novembre 2025 à ce sujet.

Le projet de mandat a été présenté lors de la réunion de la commission EQRT du 28 mai 2026. Il couvre la définition de la qualité de l'emploi, l'inventaire des données disponibles pour la mesurer, le choix d'un format de restitution et les conditions d'usage de cet outil par les différentes parties prenantes. Une attention particulière sera portée à l'articulation avec les référentiels internationaux disponibles sur ce sujet.

La présidence serait confiée à **Rémi BOURGUIGNON**, professeur de Sciences de gestion à l'université Paris-Est Créteil, dont la disponibilité est confirmée. La durée envisagée est d'un an minimum. La commission EQRT a rendu un avis favorable à la création de ce groupe.

François BECK, au secrétariat général du Cnis, précise que le projet est né d'une note du HCSP appelant à la création d'un observatoire de la qualité de l'emploi. Le Cnis a proposé de répondre à ce besoin dans le cadre institutionnel existant qui est le sien, une formule accueillie favorablement par le HCSP.

Roxane SILBERMAN appuie la nécessité d'intégrer la dimension européenne dans le mandat. Elle signale que cette question de la qualité de l'emploi fait très régulièrement l'objet de demandes au niveau de l'ESAC (*European Statistical Advisory Committee*).

Corine EYRAUD dit ne pas revenir sur les points qu'elle a énoncés concernant le GT précédent, mais vouloir les illustrer par ce deuxième GT qu'elle trouve particulièrement problématique. La CGT a appris le projet de création de ce GT dans le cadre de la Commission Emploi du 28 mai, le CR n'est pas encore disponible mais on trouve sur le site concernant la séance de cette commission les 3 pages présentant ce GT. Or la manière avec laquelle il aborde la question de la « qualité de l'emploi » est très orientée et limitée ; sur un sujet aussi complexe on ne trouve que 7 références bibliographiques, la quasi-totalité provient de deux auteurs. Ces deux auteurs ont produit une note « Mesurer la qualité de l'emploi » pour le HCSP en tant que leur « Point de vue » (c'est ainsi qu'elle est dénommée) en novembre 2025. Le mandat du GT reprend très largement cette note, en n'intégrant ni les travaux nombreux en sciences sociales et en économie, ni les travaux des organisations internationales tels que ceux du BIT sur le « travail décent », notion pas si éloignée de celle de « qualité de l'emploi ».

Elle ajoute deux éléments. Premièrement, le président est déjà proposé, cela a été dit, mais c'est également le cas du vice-président qui serait le DRH de Safran. Deuxièmement, la composition initiale du groupe ne fait pas mention des organisations syndicales ni des organisations patronales. Réfléchir à un sujet qui constitue le cœur du dialogue social sans intégrer les organisations syndicales et patronales en amont de la production de ces 3 pages, et ne pas penser immédiatement à les intégrer à la composition du GT paraît particulièrement difficile à justifier.

Bertrand du MARAIS répond qu'il s'agit aujourd'hui d'une information, et non d'une saisine formelle du Bureau. Le mandat est encore en cours de rédaction et les observations de tous les membres seront intégrées avant sa soumission au Bureau du 7 octobre prochain.

. *Données de santé au travail*

Corine EYRAUD demande que la question des données de santé au travail soit inscrite à l'ordre du jour du Bureau d'octobre, ou d'une intercommission de septembre. À cette occasion, la CGT se propose de présenter un état des lieux des lacunes existantes et des pistes de progrès.

Bertrand du MARAIS confirme que le point sur les données de santé, incluant l'état d'avancement du projet d'appariement SNDS-Résil et la question de la santé au travail, figurera à l'ordre du jour du Bureau d'octobre.

IX. Conclusion

Bertrand du MARAIS remercie chaleureusement les participants pour les échanges nourris et passionnants et rappelle que la conférence internationale « L'indépendance de la statistique publique, un bien commun pour la société » se tiendra le vendredi 19 juin 2026 à l'Institut de France.

La séance est levée à 13h05.